

***Vous êtes titulaire d'un brevet des collèges ou d'un diplôme équivalent, vous recherchez un emploi intéressant et offrant de réelles perspectives d'évolution professionnelle. Devenez agent administratif des Finances publiques.***

## **DES METIERS DIVERSIFIES**

La richesse des missions dévolues à la direction générale des Finances publiques vous offre la possibilité d'exercer des activités très diversifiées.

En qualité d'agent administratif, vous ferez partie d'une équipe placée sous l'autorité d'un agent de catégorie A ou B. Vous pourrez exercer vos missions dans des domaines très divers comme :

- la gestion et le contrôle de l'impôt sur le revenu et des impôts locaux des particuliers ;
- la gestion et le recouvrement des impôts professionnels ;
- la publication et la taxation des actes immobiliers, la délivrance de renseignements hypothécaires;
- les opérations de paiement des dépenses, d'encaissement des recettes, la tenue de la comptabilité de l'État, des collectivités et des établissements publics locaux.

Vous pourrez également exercer des fonctions d'accueil des usagers, au guichet ou au téléphone.

## **UNE CARRIERE D'AVENIR**

Vous pourrez accéder, par concours ou par promotion interne, aux emplois de contrôleur des Finances publiques, puis d'inspecteur.

## **DES REMUNERATIONS INTERESSANTES**

Vous percevrez en qualité d'agent DGFiP une rémunération nette annuelle minimum de 20 765 € calculée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (rémunération d'un agent C débutant, en poste en Ile-de-France). Les lauréats du concours interne percevront une rémunération qui tiendra compte de leur ancienneté.

## **UN DISPOSITIF DE FORMATION ADAPTE**

Après votre réussite au concours, vous serez nommé agent stagiaire et vous bénéficierez d'une formation théorique de 6 semaines à l'École nationale des Finances publiques, dans l'établissement de Noisy-le-Grand, Clermont-Ferrand, Toulouse, Noisiel ou de Lyon, suivie d'un stage premier métier. La durée totale de ce dispositif de formation est de 10 mois.

## **LE CONCOURS EXTERNE**

Le concours de recrutement des agents de la DGFiP est organisé en commun avec les autres directions des ministères économiques et financiers : Direction générale des douanes et des droits indirects et Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

## **Conditions d'admission**

Être titulaire, au 1<sup>er</sup> jour des épreuves, du brevet des collèges ou d'un diplôme de niveau équivalent.

### **Épreuve de pré-admissibilité (1 h 30, coefficient 1, note éliminatoire inférieure à 5 sur 20)**

Questionnaire à choix multiples destiné à vérifier les connaissances de base en matière d'orthographe, de vocabulaire et de grammaire, de connaissances générales et de calcul, ainsi que les capacités de raisonnement du candidat.

### **Épreuve d'admissibilité (3 h, coefficient 2, note éliminatoire inférieure à 5 sur 20)**

Résolution de cas pratiques permettant de vérifier l'aptitude du candidat à présenter les éléments d'un dossier et pouvant comporter la réponse à des questions sur ce dossier, la rédaction d'un document, la mise au point d'un tableau de chiffres.

**Attention :** les épreuves de pré-admissibilité et d'admissibilité se tiennent le même jour. À l'issue de ces épreuves, le jury établit la liste des candidats déclarés pré-admissibles. Seules les copies d'admissibilité des candidats pré-admissibles sont corrigées.

### **Épreuve d'admission (20 minutes, coefficient 2, note éliminatoire inférieure à 5 sur 20)**

Entretien avec le jury permettant d'apprécier les motivations et l'aptitude du candidat à exercer les fonctions postulées au sein des ministères économiques et financiers.

## **LE CONCOURS INTERNE**

Le concours de recrutement des agents de la DGFIP est organisé en commun avec les autres directions des ministères économiques et financiers : Direction générale des douanes et des droits indirects et Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

### **Conditions d'admission**

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, au moins une année de services publics effectifs.

### **Épreuve pré-admissibilité (1 h 30, coefficient 1, note éliminatoire inférieure à 5 sur 20)**

Questionnaire à choix multiples destiné à vérifier les connaissances de base en matière d'orthographe, de vocabulaire et de grammaire, de connaissances générales et de calcul, ainsi que les capacités de raisonnement du candidat.

### **Épreuve d'admissibilité (3 h, coefficient 2, note éliminatoire inférieure à 5 sur 20)**

Résolution de cas pratiques permettant de vérifier l'aptitude du candidat à présenter les éléments d'un dossier et pouvant comporter la réponse à des questions sur ce dossier, la rédaction d'un document, la mise au point d'un tableau de chiffres.

**Attention :** les épreuves de pré-admissibilité et d'admissibilité se tiennent le même jour. À l'issue de ces épreuves, le jury établit la liste des candidats déclarés pré-admissibles. Seules les copies d'admissibilité des candidats pré-admissibles sont corrigées.

### **Épreuve d'admission (20 minutes, coefficient 2, note éliminatoire inférieure à 5 sur 20)**

Entretien avec le jury permettant d'apprécier les motivations et l'aptitude du candidat à exercer les fonctions postulées au sein des ministères économiques et financiers.

## **POUR EN SAVOIR PLUS, RENSEIGNEZ-VOUS :**

- **au centre des concours de Lille (CCL) de l'ENFiP**

Mél. : [enfip.ccl@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:enfip.ccl@dgfip.finances.gouv.fr)

Tél : 0810 873 767 (de 8h30 à 16h30, coût d'un appel local)

- **sur le site Internet : [www.economie.gouv.fr/ Recrutement](http://www.economie.gouv.fr/Recrutement)**
- **auprès de votre direction régionale ou départementale des Finances publiques.**



Retrouvez la DGFIP sur Facebook et Twitter

